



Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**   
**D** ID : 033-213302433-20210204-CR\_CM\_04022021-AU

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LIBOURNE**

**SEANCE DU 4 FEVRIER 2021**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 28 janvier 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

### **Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Charles POUVREAU, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Marie-Antoinette DALLAIS, Conseillère municipale, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale

### **Absent :**

Christophe DARDENNE

### **Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Philippe LE GAL pouvoir à Bilal HALHOUL, Anne-Marie PRIEGNITZ pouvoir à Agnès SEJOURNET, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Philippe BUISSON, Thierry MARTY pouvoir à Gabi HÖPER, Régis GRELOT pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Agnès SEJOURNET, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Denis SIRDEY, Esther SCHREIBER pouvoir à Gabi HÖPER, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Bénédicte GUICHON pouvoir à Denis SIRDEY, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Laurent KERMABON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Charles POUVREAU

\_\_\_\_\_  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
\_\_\_\_\_

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU JEUDI 4 FEVRIER 2021**

Lors de cette séance, le Conseil municipal, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Antoine LE NY

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 34**

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **21-02-001 : Installation d'une nouvelle conseillère à la suite d'une démission**

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la démission de Monsieur Val Duclos
- prend acte de l'installation de Madame Laurence Garreau en qualité de conseillère municipale

## **COMMUNICATION DES DECISIONS**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **21-02-002 : Communication des décisions**

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre,

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

### **21-02-003 : Désignation des représentants des commissions de travail municipales « démocratie participative et vie associative », « défi climatique transition écologique, mobilités, nature en ville » et « éducation, enfance, jeunesse » - modification**

Le Conseil Municipal :

- accepte que Madame Laurence Garreau remplace Monsieur Val Duclos au sein des commissions de travail municipales « démocratie participative et vie associative », « défi climatique, transition écologique, mobilités, nature en ville » et « éducation, enfance, jeunesse »

### **21-02-004 : Désignation d'un délégué au Réseau National des Maisons Associatives – modification**

Le Conseil Municipal :

- désigne Madame Laurence Garreau pour représenter la Ville de Libourne auprès du réseau national des maisons des associations en remplacement de Monsieur Val Duclos

## **PERSONNEL**

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

### **21-02-005 : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet de gardien d'un emploi permanent à temps complet de brigadier-chef principal à au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Envoyé en préfecture le 09/02/2021  
Reçu en préfecture le 09/02/2021  
Affiché le  
ID : 033-213302433-20210204-CR\_CM\_04022021-AU

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au centre technique municipal avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique avec effet au 1<sup>er</sup> février 2021 au centre technique municipal,

- la suppression de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et la création de deux emplois permanents à temps complet d'adjoint technique au centre technique municipal avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique 30/35<sup>ème</sup> et la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique (31.50/35<sup>ème</sup>) à la direction Éducation avec effet au 1<sup>er</sup> février 2021,

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique au service entretien des cimetières avec effet au 1<sup>er</sup> février 2021.

## **URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

Rapporteur : Madame Laurence ROUEDE

### **21-02-006 : Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable : création et composition**

Le Conseil Municipal :

- approuve la création et la composition de la commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (CLAVAP) qui se nommera désormais Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR),

- désigne le collège d'élus suivant :

| <b>Membre titulaire</b> | <b>Membre suppléant</b> |
|-------------------------|-------------------------|
| Laurence ROUEDE         | Jean-Philippe LE GAL    |
| Christophe-Luc ROBIN    | Jean-François LE STRAT  |
| Charles POUVREAU        | Gonzague MALHERBE       |

- autorise Monsieur le Maire à désigner, après accord du préfet, les représentants d'associations, les personnes qualifiées et leur suppléant suivants :

Associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine

-Société Historique et Archéologique de Libourne (SHAL)

-Organisation et Promotion du Patrimoine Libournais (OPPAL)

-Union des villes bastides de l'Entre-deux-Mers et du Libournais

La personne qui préside chacune de ces associations devra désigner (pour les fonctions de membre titulaire et

### Personnalités qualifiées

| Membre titulaire | Membre suppléant |
|------------------|------------------|
| Christian MARTIN | Fanny BESSE      |
| Élodie VOILLON   | Pascal MORIN     |
| Gilles CHAMBON   | Nicolas DUCROCQ  |

## ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Madame Agnès SEJOURNET

### **21-02-007 : Convention de partenariat de recherche et de développement portant sur l'élaboration d'un plan nature en ville et adaptation climatique entre la Ville de Libourne et le Cerema**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat de recherche et de développement portant sur l'élaboration d'un Plan « Nature en ville et Adaptation au changement climatique » sur la Ville de Libourne.

### **21-02-008 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'équipement d'une protection anti-pigeons**

Le Conseil Municipal :

- approuve que la subvention soit définie à hauteur de 30 % du montant HT des fournitures et des travaux (les fournitures pourront inclure la location d'une nacelle si elle est nécessaire et pour une installation compensatoire sur un bâtiment, jugé d'intérêt patrimonial, validé par le service de l'urbanisme, l'aide sera égale à 50 % du montant HT des fournitures et des travaux. Si le bâtiment concerné ne relève pas du critère ci-dessus estimé, l'aide pourra être étalonnée jusqu'à 1000 €),

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2021, à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers.

### **21-02-009 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'acquisition d'un composteur individuel**

Le Conseil Municipal :

- approuve que l'aide financière de la Ville soit d'un montant de 30 € par composteur et par foyer, sur présentation de la facture acquittée et de photographie(s) du site et du composteur sur site (les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget de l'année en cours sachant que la subvention se limitera à une aide par foyer pour une période de cinq ans),

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2021 puis à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette aide aux particuliers.

### **21-02-010 : Dispositif d'aides aux particuliers pour l'achat de cuves de récupération des eaux pluviales**

Le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

ID : 033-213302433-20210204-CR\_CM\_04022021-AU

- approuve que l'aide financière de la Ville soit de 40 % du coût des récupérateurs aériens ou enterrés plafonné à 200€ sur présentation d'une photographie du site avant et après installation de l'équipement (les demandes de subventions seront satisfaites par ordre d'arrivée dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours sachant que la subvention se limitera à une aide par foyer pour une période de 3 ans),

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes et à engager les dépenses ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers.

## **SPORTS**

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ

### **21-02-011 : Nomination d'un élu de la ville de Libourne au Directoire de l'association « Comité d'Organisation des Régates Mondiales d'Avion Masters 2022 »**

Le Conseil Municipal :

- approuve la nomination de Monsieur Jean-Louis ARCARAZ comme Vice-Président du Directoire au titre de la participation de la Ville de Libourne à l'association « Comité d'organisation des régates mondiales d'avion Masters 2022 ».

## **CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

### **21-02-012 : Demandes de subventions à la DRAC Nouvelle Aquitaine, à la Région Nouvelle Aquitaine et au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la 30<sup>ème</sup> édition du Festival des arts de la rue Fes'Arts et de la saison culturelle 2021**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des collectivités et institutions ci-après l'attribution des subventions mentionnées et à percevoir les montants de ces soutiens :

DRAC Nouvelle Aquitaine :

40 000€ au titre des accueils en résidence et des actions culturelles

Région Nouvelle Aquitaine :

30 000€ au titre de de Fes'arts , manifestation du spectacle vivant soutenue par la Région Nouvelle Aquitaine

22 500 € au titre de la saison culturelle du Théâtre le Liburnia (Scènes de Territoire)

Conseil Départemental de la Gironde :

27 000 € dans le cadre des scènes d'été en Gironde

**Par 32 voix pour et 2 voix contre (Gonzague Malherbe et Marie-Antoinette Dallais), le Conseil Municipal a adopté la délibération suivante :**

## **CULTURE**

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

**21-02-013 : Théâtre le Liburnia : convention de partenariat avec le dispositif "L'art de grandir"**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat entre la Ville de Libourne et la CALI relative au parcours « Volte- Pièce pour enfants en mal de démocratie »
- à accepter l'encaissement de la somme de 4000 € pour la conception et l'organisation de ce parcours

**Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité les délibérations suivantes :**

**FINANCES**

Rapporteur : Monsieur Denis SIRDEY

**21-02-014 : Remboursement des spectacles de la programmation du Théâtre le Liburnia à compter du 1er janvier 2021**

Le Conseil Municipal :

- accepte le remboursement, à la demande des usagers, selon la valeur faciale des billets, des spectacles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'à la réouverture officielle du Théâtre le Liburnia.

**21-02-015 : Réglementation des tarifs d'occupation du domaine public de la ville de Libourne à compter du 1er janvier 2021 pour les terrasses des cafés, hôtels et restaurants**

Le Conseil Municipal :

- accepte les exonérations totales de redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des cafés, hôtels et restaurants qui sont inexploitées à compter du 01/01/2021 et jusqu'à la reprise de leur activité totale.

**21-02-016 : Création d'une redevance d'occupation du domaine public relative à la micro-signalisation**

Le Conseil Municipal fixe les montants suivants :

- part fixe de la redevance à 60 € par latte commercialisée,
- part variable à hauteur d'une redevance d'occupation du domaine public dont le titulaire aura proposé le montant dans le cadre de son offre.

**21-02-017 : Demande de remboursement d'une amende majorée**

Le Conseil Municipal :

- autorise le remboursement de l'amende majorée qui s'élève à 86,29€
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes afférents

**ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Madame Gabi HÖPER

**21-02-018 : Candidature à la dénomination "commune touristique"**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter la dénomination de «commune touristique auprès du Préfet de la Gironde et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet effet.

Envoyé en préfecture le 09/02/2021  
Reçu en préfecture le 09/02/2021  
Affiché le   
ID : 033-213302433-20210204-CR\_CM\_04022021-AU

## **PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION**

Rapporteur : Madame Gabi HÖPER

### **21-02-019 : Port de Libourne - Saint Emilion : signature du procès-verbal de mise à disposition totale des biens affectés à cette compétence**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition totale des biens affectés à la compétence, ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

## **ENERGIES RENOUVELABLES – RESEAUX-LUTTE CONTRE LES INONDATIONS**

Rapporteur : Monsieur Laurent KERMABON

### **21-02-020 : Avenue de la Roudet-effacement des réseaux de télécommunications – convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage auprès du syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde et la commune de Libourne.

### **21-02-021 : Place Guadet-effacement des réseaux de télécommunications –convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage auprès du syndicat départemental d'énergie électrique de la gironde**

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention entre le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde et la commune de Libourne.

## **MARCHES PUBLICS**

Rapporteur : Madame Monique JULIEN

### **21-02-022 : Avenant n°3 au groupement de commandes portant sur l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité**

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la non dissolution du syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement du Nord Libournais au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et son maintien au sein du groupement de commandes pour l'achat de formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **VOIRIE – CIRCULATION**

Rapporteur : Monsieur Bilal HALHOUL

## 21-02-023 : Mise à jour du linéaire de voirie communale

Envoyé en préfecture le 09/02/2021

Reçu en préfecture le 09/02/2021

Affiché le

commune actualisé au  
ID : 033-213302433-20210204-CR\_CM\_04022021-AU

Le Conseil Municipal valide la mise à jour du linéaire de voirie communale au 31/12/2020 :

suite aux incorporations des voiries des lotissements privés suivant dans le patrimoine communal au cours de l'année 2020 :

- Lotissement les Blanchets, rue Cézanne : 160 ml
- Lotissement Beauséjour : 260 ml
- Lotissement la Roseraie : 190 ml
- Lotissement les Narcisses : 190 ml
- Le clos Boni : 300 ml

Le linéaire de voirie communale est ainsi augmenté de 1 100 ml pour 2020, ce qui porte le linéaire de voirie communale au 31/12/2020 à 128 092 ml.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Antoine LE NY

## 21-02-024 : Signature d'un contrat entre la Ville et le Centre Français d'Exploitation du droit de Copie

Le Conseil Municipal :

- approuve le contrat,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte permettant l'exécution de la présente délibération notamment à signer ledit contrat avec le Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie ainsi que d'éventuels avenants à venir mais aussi de verser de la redevance annuelle.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que s'est tenu, ce jour, un rassemblée de contestation du personnel du service infirmier de soins à domicile. Il indique qu'il recevra ces agents en présence de Madame Sandy CHAUVEAU, présidente du CCAS ce mardi 9 février 2021.

Monsieur le Maire annonce que lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, un projet de délibération sera examiné portant sur le bien-être animal dont la délégation est portée par Madame Monique JULIEN.

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mardi 16 mars 2021 à 19 heures est sera principalement consacré aux débats sur les orientations budgétaires pour 2021.

La séance a été levée à 20h43.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-Préfecture le 09/02/2021 et de la publication, le 09/02/2021  
Fait à Libourne le 9 février 2021

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne

